

RECRUTE

CHARGÉ(E) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PARCS D'ACTIVITÉS

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou, à défaut, contractuel (selon conditions légales : CDD de 3 ans, reconductible 3 ans, puis CDI).
Cadre d'emplois :	Attaché territorial (catégorie A), Ingénieur territorial (catégorie A)
Temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	23 février 2025
Date prévue de recrutement :	Dès que possible

CONTEXTE

Le territoire de la communauté de communes, composé de 5 000 entreprises et plus de 15 000 emplois, est attractif et dynamique.

La communauté de communes, compétente en matière de développement économique du territoire, met en œuvre une nouvelle stratégie de développement économique 2024-2031, avec pour ambition d'adapter le territoire aux enjeux de transition écologique et en prenant en considération plusieurs défis : la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels, le développement des synergies entre les entreprises, les mobilités et l'optimisation des ressources naturelles.

Le service développement économique est chargé de la mise en œuvre de la stratégie de la collectivité. Il porte, conseille et accompagne élus, entreprises et acteurs économiques dans la réalisation de projets. Plus spécifiquement, il gère les 32 parcs d'activités du territoire, avec pour ambition d'optimiser l'usage du foncier.

Le service est composé de 4 agents :

- 1 responsable de service.
- 1 chargé de développement économique.
- 1 chargée de mission économie circulaire et projet alimentaire territorial.
- 1 chargé(e) de développement économique des parcs d'activités (objet du recrutement).

En savoir davantage sur le développement économique de la CCLA ? Consultez [nos ressources en ligne](#) (loire-layon-aubance.fr, rubrique La Comcom' > Publications) :

- ✓ Schéma de développement économique 2024-2031.
- ✓ Acte 2 : projet de territoire 2024-2026.
- ✓ Rapport d'Activité 2023.



MISSIONS

Sous l'encadrement du responsable de service, vous pilotez des projets stratégiques et opérationnels visant à optimiser les parcs d'activités de la collectivité. Vous assurez également un suivi de gestion et contribuez aux divers projets portés par la collectivité et le service.

Vous bénéficiez du support des services ressources de la collectivité (urbanisme, aménagement, bureau d'études voirie, finances et commande publique, etc.).

1/ Participation à la stratégie de développement économique

En lien avec le responsable de service et les élus :

- Contribuer à l'élaboration et mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de parcs d'activités.
- Traduire les enjeux règlementaires (ZAN, optimisation foncière, etc.) et écologiques (mobilités durables, énergies renouvelables, eaux pluviales, déchets, etc.) en actions concrètes.

2/ Pilotage des opérations d'aménagement des parcs d'activités

En tant que chef de projet et en coordination avec les partenaires internes et externes, vous pilotez diverses opérations (créations, extensions, requalifications, etc.).

- Préparation des opérations :
 - o Réaliser ou superviser les études préalables (analyse de faisabilité technique, financière et environnementale, identification des contraintes de sites : réseaux, desserte, etc.).
 - o Structurer le projet en détaillant les aspects techniques (normes, VRD), juridiques (procédures d'urbanisme, ZAC, DUP, autorisations, etc.), financiers (coûts) et administratifs (contrats, rédaction et suivi de marchés publics).
- Pilotage des opérations :
 - o Coordonner les acteurs impliqués (services internes et partenaires externes : bureaux d'études, AMO, institutionnels, etc.).
 - o Assurer le suivi budgétaire et contractuel (contrôle des coûts, respect des délais et contrats, etc.).
 - o Superviser les chantiers sur le terrain (contrôle qualité, avancement, conformité).
- Suivi et optimisation :
 - o Gérer les opérations confiées à des tiers (aménageurs) : études, suivi budgétaire, gestion administrative.
 - o Participer à la requalification des parcs d'activités et la valorisation des « friches ».

3/ Gestion des parcs d'activités

En appui du chargé de développement économique :

- Accompagner techniquement les entreprises dans leurs projets d'implantation (mise aux normes, réseaux, VRD, etc.).
- Donner un avis technique sur des demandes d'autorisations (permis de construire, déclarations préalables, etc.).
- Piloter des projets d'aménagements divers (densification, division parcellaire, etc.).
- Organiser et suivre l'entretien des parcs (sécurité incendie, espaces verts, voirie, dégradations, etc.), en coordonnant services techniques ou prestataires externes.
- Gérer les occupations temporaires du domaine public (ex : gens du voyage, en lien avec la chargée(e) de mission dédiée).

4/ Gestion des acquisitions foncières

Pour accompagner les projets économiques de la collectivité (acquisitions, préemptions, expropriations, etc.).

- Prospector / identifier les opportunités foncières.
- Monter et suivre les dossiers administratifs et juridiques (documents technique type bornage / arpentage, rédaction de baux, conventions, délibérations, etc.).
- Conduire les négociations et la coordination avec les propriétaires, notaires, géomètres et autres partenaires.

5/ Suivi de documents d'urbanisme

En collaboration avec les services internes urbanisme et application du droit des sols :

- Examiner les projets de permis de construire pour garantir leur conformité avec les documents d'urbanisme et les règles des ZAC.
- Veiller aux évolutions des PLU et aux règlements applicables aux zones UY ou AUY (en collaboration avec la chargée de mission urbanisme).

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : St-Georges-sur-Loire (horizon 2028 : déménagement dans le nouveau site de Juigné-sur-Loire).
- **Temps de travail** : 37h30 (générant 15 jours de RTT)
- **Horaires** : plages fixes 9h-12h et 14h-17h + plages variables
- **Contraintes d'exercice** : travail en bureau partagé (2 personnes au total), déplacements fréquents sur le territoire (véhicule de service en pool sans remisage à domicile, hors situations exceptionnelles), disponibilité horaire (possibles réunions en soirée).
- **Management direct** : pas d'encadrement.
- **Interlocuteurs** :
 - élus (de la CCLLA et de communes) ;
 - externes : entreprises, partenaires (institutionnels, aménageurs, bureaux d'études, AMO et intervenants de maîtrise d'œuvre, etc.) ;
 - internes (urbanisme, aménagement, bureau d'études voirie, bâtiments, juridique, finances et commande publique, communication, etc.).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- **Rémunération** : statutaire (grille de la fonction publique) + SFT (si enfants à charge) + primes :
 - Mensuelle : IFSE (suivant la technicité du poste et l'expérience).
 - Annuelles et sous conditions : CIA (suivant la manière de servir).
- **Avantages** :
 - Prime mobilité durable (si covoiturage et/ou vélo – sous conditions).
 - Comité d'entreprise (prestations consultables sur [cnas.fr](https://www.cnas.fr)).
 - Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt) : contrat employeur avec prise en charge partielle par la collectivité.
 - RTT (base 37H30) : 15 jours par an (en plus des 25 jours de congés annuels), Compte épargne temps (CET).
 - Télétravail : possible (au plus 2 jours par semaine et suivant les nécessités de service).
- **Perspectives d'évolutions** :
 - Sur le poste : accès à des formations de perfectionnement (catalogue consultable sur [cnfpt.fr](https://www.cnfpt.fr)).
 - Préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Idéalement, diplômé(e) en développement des territoires, aménagement ou urbanisme. Vous disposez d'une expérience en gestion de projets d'aménagements foncier, une connaissance des enjeux de transition écologique et une capacité à coordonner des opérations complexes tout en travaillant en partenariat avec différents acteurs internes et externes.
- Permis B obligatoire.

Vous disposez de connaissances et compétences ou, à défaut, manifestez un intérêt marqué pour leur développement dans les domaines suivants (formations possibles après prise de poste) :

Savoirs :

- Maîtrise de l'urbanisme réglementaire et opérationnel (acquisitions foncières, ZAC, DUP, expropriations, etc.) et des procédures d'aménagement (maîtrise d'ouvrage, concessions, etc.).
- Connaissances en VRD (voirie, réseaux divers), lecture et compréhension de plans cotés.
- Notions en marchés publics (élaboration de cahier des charges, analyse d'offres, etc.).
- Bonne compréhension du fonctionnement des collectivités (institutions, gestion budgétaire, etc.).
- Sensibilité aux enjeux de transition écologique et développement durable.

Savoir-faire :

- Gestion autonome de projets (avant-projet, planification, exécution, clôture et suivi, etc.).
- Capacité à dégager des solutions opérationnelles intégrant des contraintes juridiques, techniques et budgétaires.
- Animation de réunions et coordination de partenaires.
- Écrits professionnels (comptes rendus, notes, etc.).
- Maître des outils bureautiques, notamment Excel (formules simples, tableaux croisés dynamiques).

Savoir-être :

- Sens de la communication et du relationnel : négociation, diplomatie, pédagogie.
- Esprit d'équipe et capacité à travailler en partenariat.
- Force de proposition, résilience face aux imprévus.

CANDIDATURE

Votre candidature comprend : CV + lettre de motivation (+ copie de votre dernier arrêté pour les fonctionnaires).

Elle est à adresser :

- ✓ Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (pièces en format PDF).
- ✓ Soit par courrier : M. le Président de la communauté de communes Loire Layon Aubance – 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire

Processus du recrutement :

1. Vous nous adressez votre candidature.
2. A la fin de l'appel à candidatures, si votre candidature est présélectionnée, notre chargé(e) de recrutement prendra contact avec vous.
3. Entretien avec le jury, **programmé le vendredi 7 mars 2025, après-midi.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste : M. Coatrieux, responsable service développement économique – 02.41.78.60.78

Renseignements administratifs : Mme Guilon, service RH recrutement – 02.41.54.59.93

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.